



INFORMATIONS

VERNIER

ÉDITÉ PAR
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE

NOVEMBRE 1987

MÉRITE MUNICIPAL VERNIOLAN

Suite à une motion, le Conseil municipal, par décision du 7 avril 1987, a créé un

«Mérite municipal verniolan»

destiné à honorer des personnes qui se sont particulièrement distinguées dans les domaines humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autre, à titre individuel ou collectif, ou ayant fait preuve d'un dévouement particulier au sein d'une société communale ou au profit de la collectivité verniolane.

Selon le règlement approuvé par le législatif communal, pour pouvoir obtenir ce mérite, les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes:

- a) habiter sur le territoire de la commune de Vernier ou y avoir une activité prépondérante.
- b) faire partie d'une société ou d'une association de la commune de Vernier
- c) être originaire de la commune de Vernier.

Une Commission ad hoc, composée d'un représentant de chaque groupe siégeant au Conseil municipal et d'un président qui est le maire en charge, se réunira en automne de chaque année afin de sélectionner les lauréats. Ses décisions sont prises à la majorité des membres et sont sans appel. Elle peut décider de ne pas décerner cette récompense au cours d'une année, si les candidats ne répondent pas à ses vœux.

La remise des récompenses a lieu au début de chaque année.

La formule de candidature est à retirer à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, à qui elle doit être retournée **AVANT LE 30 novembre 1987, dernier délai.**

Le règlement d'application peut être consulté à la Mairie.

IMPACT DE BRUIT DU TRAFIC FERROVIAIRE CORNAVIN – COINTRIN

Par l'intermédiaire de ce numéro de « Informations Vernier », le Conseil administratif tient à informer de façon résumée la population de la commune, et en particulier les habitants de Châtelaine, de l'état des démarches qui ont été entreprises par les autorités communales, Conseil municipal et Conseil administratif, pour tenter de trouver une solution au problème du bruit provoqué par le trafic ferroviaire de la nouvelle desserte Cornavin-Cointrin.

Il convient cependant de préciser que la commune n'a pratiquement aucune compétence dans un tel domaine qui relève surtout du droit fédéral. Elle n'a donc aucun moyen, ni personnel non plus, de procéder par exemple à des mesures de bruit. Il faudra, par ailleurs, qu'elle examine attentivement la législation, tant fédérale que cantonale, en la matière pour faire valoir les droits des personnes importunées par ce bruit et pour examiner qui devrait assurer le financement d'éventuelles installations contre le bruit. Les autorités communales sont néanmoins bien décidées à s'occuper activement de cette pénible situation.

* * * * *

Schématiquement, voici le déroulement des démarches entreprises jusqu'à ce jour (7.10.87):

- Pétition de l'Association des intérêts de Châtelaine et environs, signée par plus de 800 personnes, demandant que des moyens appropriés soient mis en œuvre pour éliminer ce bruit, vu la prévision d'un trafic supplémentaire de plus de 200 trains par jour.*
- Séances de la Commission des pétitions les 16 février et 26 mars 1987, avec audition des représentants de l'Association précitée et des CFF.*
- Le 7 avril 1987, le Conseil municipal admet les conclusions de cette commission qui, pour l'essentiel, prie le Conseil administratif d'écrire au Conseil d'Etat pour que des mesures de bruit soient effectuées après la mise en exploitation de cette nouvelle liaison ferroviaire, qu'elles soient communiquées à la commune afin de les comparer avec les limites de bruit prévues par les prescriptions fédérales.*
- Le 10 avril 1987, le Conseil administratif écrit dans ce sens au Conseil d'Etat.*
- Inauguration et mise en service de la gare de Cointrin le 25 mai 1987.*
- Par lettre du 27 mai 1987, le Conseil d'Etat informe le Conseil administratif que ce problème relève de la compétence des autorités fédérales, en vertu de l'article 46 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, entrée en vigueur le 1er avril 1987, et qu'il saisit de cette question l'Office fédéral de la protection de l'environnement.*
- Lettre du 1er juin 1987 de la Fédération genevoise des associations d'intérêts qui soutient l'Association des intérêts de Châtelaine dans sa démarche.*
- Le Conseil d'Etat transmet à la commune copie de la lettre du 12 juin 1987 de l'Office fédéral de la protection de l'environnement qui transmet le dossier à l'Office fédéral des transports qui est compétent pour veiller à l'exécution des prescriptions relatives à la détermination et à l'évaluation des émissions de bruit concernant les installations ferroviaires.*

- Le 30 juillet 1987, l'Office fédéral de la protection de l'environnement renseigne l'Association sur la procédure qui sera suivie par l'Office fédéral des transports pour déterminer et comparer les valeurs de bruit par rapport aux limites fixées dans l'ordonnance fédérale.
- En date du 6 août 1987, suite à des articles parus dans la presse genevoise, le Conseil administratif s'étonne auprès du chef du Département des travaux publics qu'il n'ait pas été convoqué à la séance réunissant les représentants du Département des travaux publics, de la Ville de Genève et des CFF, en rappelant l'inquiétude des habitants de Châtelaine. En réponse, le chef du Département des travaux publics précise que cette réunion n'avait pour but que de discuter de la couverture éventuelle des voies CFF envisagée par la Ville de Genève à Saint-Jean. La presse nous apprend qu'à titre expérimental dès le 31 juillet 1987, la vitesse des trains serait réduite en Ville de Genève et que de nouvelles mesures de bruit seraient réalisées.
- Par lettre du 1er août 1987, les habitants du chemin de l'Etang relancent la commune, afin qu'une solution soit trouvée rapidement.
- Le 10 août 1987, l'Office fédéral des transports avise la commune des conclusions de la réunion susmentionnée entre le Département des travaux publics, la Ville de Genève et les CFF et que son intervention s'arrête là, les CFF devant s'occuper de la suite du problème.
- Le Conseil administratif lui répond le 20 août 1987 qu'il attend toujours le résultat des mesures de bruit qui ont déjà été effectuées et qu'il demande à recevoir celles qui seront réalisées ultérieurement.
- Après une nouvelle intervention de quelques propriétaires du chemin de l'Etang, le Conseil administratif écrit au Conseil d'Etat le 27 août 1987 de lui communiquer le rapport sur les mesures de bruit réalisées par le Service cantonal d'écotoxicologie.
- Par lettre du 29 septembre 1987, l'Office fédéral des transports adresse à la commune un rapport (en allemand) de la direction générale des CFF concernant les mesures de bruit effectuées les 7 et 8 juillet 1987.
- Finalement, voyant que les renseignements n'arrivent qu'au compte-gouttes, le Conseil administratif décide le 6 octobre 1987 de prendre rendez-vous avec la direction générale des CFF, afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour pouvoir continuer l'examen de cette affaire en toute connaissance de cause.
- Au cours de la séance du Conseil municipal du 6 octobre, une conseillère municipale interpelle le Conseil administratif pour savoir où en sont les démarches de la commune.

Comme on peut le constater, il n'est pas facile d'aller rapidement de l'avant en raison des nombreux relais qu'il faut passer en fonction des compétences des uns et des autres. Les habitants de Châtelaine peuvent néanmoins être assurés que les autorités communales feront tout leur possible pour faire activer les choses.

Enfin, l'aspect financier n'est pas à négliger, selon la solution qui pourrait être envisagée pour lutter contre cette nuisance. En effet, la couverture d'un tronçon de la voie ferrée coûterait plusieurs dizaines de millions de francs, alors que la situation financière de la commune est serrée et que celle-ci a d'autres investissements importants prévus dans le cadre de ses obligations habituelles.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 juin 1987

Après la séance d'investiture du 2 juin, le Conseil municipal s'est réuni, avant les vacances, sous la présidence de M. Jean-Claude SEYDOUX.

Les conseillers ont tout d'abord procédé à l'assermentation de Mme Hélène DUBOIS (Parti du Travail) absente lors de la première séance de la législature.

Ils ont ensuite accepté, à l'unanimité, une servitude de distance et de vue droite sur la parcelle 1.077, appartenant à la Commune de Vernier, au profit de la parcelle 1.106 (M. Maulini), ainsi qu'une servitude de passage public pour piétons et véhicules sur la parcelle 1.106 au profit de la Commune de Vernier.

Toujours à l'unanimité, le Conseil municipal a donné un préavis défavorable au projet de plan et règlement directeurs de la zone de développement industriel de La Croisette à Vernier et demander au Département des travaux publics de réétudier les projets en collaboration avec la Commune.

Séance du mardi 6 octobre 1987

Reprise, après la pause estivale, des travaux du législatif verniolan, sous la présidence de M. Jean-Claude SEYDOUX:

Les conseillers ont renvoyé aux diverses commissions concernées les projets de délibérations du Conseil administratif concernant notamment:

- Projet de budget 1988, avec budget de fonctionnement, plan annuel des investissements et autorisation d'emprunter.
- Protection générale des rives du Rhône
- Nouvelles bibliothèque et ludothèque de Châtelaine
- Convention avec TLC-Tlécâble Le Lignon SA pour l'exploitation d'un télé-réseau à câble sur le territoire de la commune.

A huis clos: naturalisations de Mmes Monique NICOLAS (France); Julia PEREZ (Espagne); Thi Trin PHAN (Viet Nam); Angela STACHELSCHIED (Allemagne) et de MM. Georges STANGAKIS (Grèce); Mahmud SAMANDARI (Iran); Pavel PESTA (Tchécoslovaquie); Nazim NUHJI (Yougoslavie); Farouk MONLA (Liban).

CONCESSIONS CIMETIÈRES

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aire et de Vernier (ancien et nouveau) en 1967, ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 1987, sont invités à en informer l'administration municipale (service des cimetières) jusqu'au 31 décembre 1987.

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré.

RÉCUPÉRATION DES HUILES USÉES

Il est rappelé aux habitants de la commune que notre administration a mis à disposition de la population, dès le mois de mai 1987, trois conteneurs de récupération des huiles usées.

Ceux-ci sont déposés

- 1) au Centre commercial du Lignon, à la hauteur des bennes de récupération du verre et du papier,
- 2) aux Avanchets, à proximité des bennes de récupération du verre et du papier,
- 3) au Centre de voirie de Vernier.

Ces conteneurs sont séparés en deux compartiments, l'un pour les huiles végétales et l'autre pour les huiles minérales.

Nous rapelons ici, que l'élimination des huiles par l'intermédiaire des égouts provoque une pollution notoire des eaux. En conséquence, il appartient à chacun, selon ses moyens, de participer à la protection de notre environnement.

PROMOTIONS CIVIQUES 1987

Aux jeunes filles et jeunes gens suisses nés en 1970

Comme chaque année, les autorités municipales de Vernier ont pensé accueillir les nouveaux citoyens et citoyennes qui vont atteindre, dans le courant de l'année prochaine, la pleine possession de leurs droits civiques.

Cette réception, suivie d'une collation et d'une soirée disco, se déroulera à la Mairie de Vernier

VENDREDI 11 DÉCEMBRE 1987

et sera l'occasion d'une rencontre amicale avec les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Ce sera aussi l'occasion, en raison de la date de cette réunion, de marquer la commémoration de l'Escalade, avec le bris traditionnel de la marmite.

Les jeunes filles et jeunes gens, de nationalité suisse, habitant la commune de Vernier, nés en 1970, recevront prochainement une invitation personnelle.

Les intéressés qui n'auront pas reçu cette invitation peuvent s'inscrire à la Mairie de Vernier, tél. 41 00 00. jusqu'au 30 novembre 1987.



Pour tout renseignement Centre de voirie de Vernier:
tél. 41 05 60

RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS DE JARDIN

L'abondance et la diversité des résidus produits par notre société de consommation ne vont pas sans poser des problèmes aux responsables chargés de la protection de l'environnement.

En effet, devant faire face à une quantité toujours plus grande de déchets, les autorités cantonales se sont vues dans l'obligation d'interdire l'accès des décharges aux camions contenant des résidus putrescibles ou polluants. Dès lors, la seule variante à l'élimination de ces derniers réside dans une vidange de nos bennes à l'usine d'incinération des Cheneviers.

La solution à ce problème, qui ne pourra être trouvée que dans le tri de l'ensemble des déchets, a une incidence majeure sur le coût de l'élimination des résidus déposés dans nos bennes. Ce ne sont pas moins de 1'300 bennes de 4 m³ qui sont évacuées annuellement par nos services.

La même quantité de résidus déversés à l'usine des Cheneviers décuple le coût de leur élimination puisque celui-ci se monte à près d'un demi-million de francs annuellement.

La conséquence de cette obligation de se rendre à l'usine d'incinération force notre administration à être beaucoup plus sélective en matière de collecte de résidus dans les bennes réservées aux déchets de jardin.

Nous rendons donc la population attentive au fait que **seuls seront admis dans les bennes précitées les déchets pour lesquels elles sont réservées**. Une surveillance active des points de collecte est mise sur pied et les contrevenants seront passibles des poursuites prévues par la loi.

Nous rappelons également que ces bennes sont réservées uniquement aux habitants de la commune ou aux propriétaires de jardins familiaux sur notre territoire. Ci-après, nous rappelons les emplacements des points de déversement en souhaitant que la population prenne conscience du problème réel posé à notre collectivité.



Pour de petites quantités, déposer les déchets dans les bennes adéquates.

1. **Vernier I:**
Via de Coisson - au fond du parking
2. **Vernier II:**
Angle chemin de l'Echarpine - route de Vernier
3. **Vernier III:**
Angle chemin des Coquelicots - Champs-Prévots
4. **Balexert:**
Parking avenue de Crozet, face au Jardin Robinson
5. **Maisonneuve:**
Dans l'enceinte du Jardin Robinson
6. **Libellules:**
Avenue des Libellules, à proximité du dépôt du service du feu
7. **Haut-d'Aire:**
face à l'École d'Aire, chemin du Grand-Champ
8. **Bas-d'Aire:**
Angle chemin du Renard et des Sellières
9. **Henri-Golay:**
Dans le préau de l'école

Travail effectué par le Service des routes de la Commune de Vernier.

Pour tout renseignement: tél. 41 05 60.

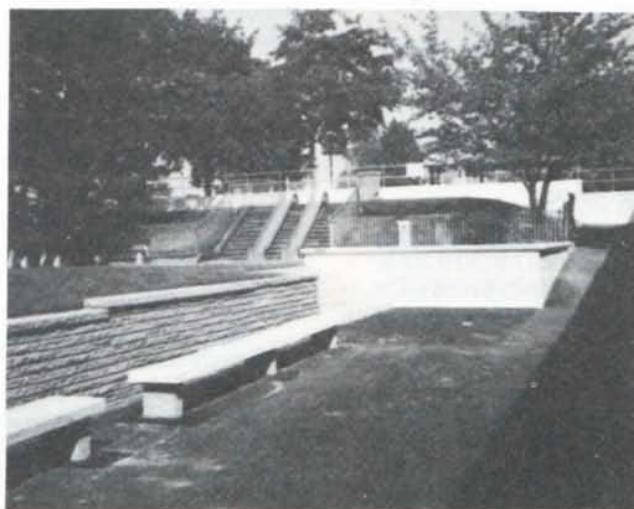
Mise en garde

Malgré l'article paru dans le «Informations Vernier» du mois de juillet 1987, nos services ont constaté que la quantité de débris imputrescibles, déposés à l'intérieur des bennes réservées aux déchets de jardin, était toujours aussi importante.

Il est rappelé ici que les bennes sont **exclusivement** mises à disposition des habitants de la Commune de Vernier et réservées uniquement **aux déchets de jardin**.

Les contrevenants sont passibles des poursuites prévues par la loi.

RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DU GROUPE SCOLAIRE D'AÏRE



Construite entre 1958 et 1961, l'école d'Aïre dispose d'un préau de 8'200 m². Après 26 ans d'utilisation, les surfaces vertes et de jeux nécessitaient une remise en état complète, de même que les trottoirs des chemins Nicolas-Bogueret et de Grandchamp longeant l'école.

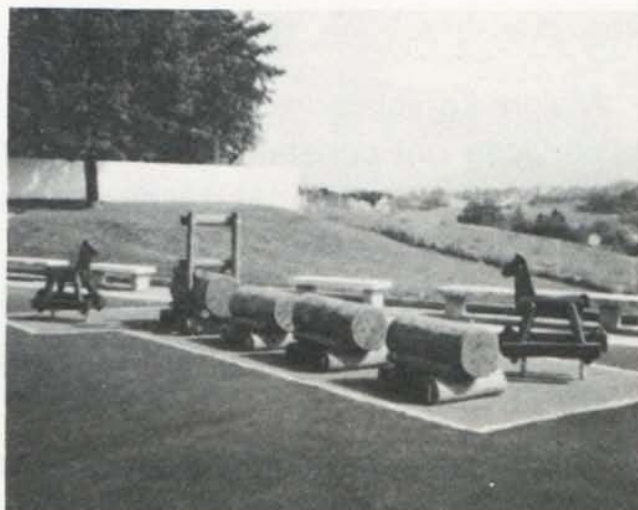
Dans le cadre de cet aménagement, il a notamment été prévu la construction d'un mur de clôture en bordure du chemin Nicolas-Bogueret, une reprise complète des fondations des parties bitumées du préau et des canalisations dont les niveaux ont dû être modifiés pour des raisons d'évacuation d'eau. La réfection des escaliers a également été entreprise, tout comme la remise en état de tous les dallages. Côté chemin de Grandchamp, il a également été exécuté la création d'un parc pour 10 voitures, extérieur à l'école. Comme pour les préaux des écoles des Libellules et du Lignon, la pose d'un certain nombre de jeux a été effectuée ainsi qu'une modification et une réfection complète de l'éclairage extérieur et la remise en état de celui des préaux couverts.

L'ensemble des espaces verts a été, par nécessité, réaménagé.

Le montant des travaux se définit comme suit:

- Génie civil	Frs 520'000.-
- Béton armé	73'500.-
- Parcs et jardins	115'000.-
- Electricité	13'500.-
- Services industriels	13'000.-
- Plomberie	2'500.-
- Peinture	13'000.-
- Clôtures	7'000.-
- Jeux	51'000.-
- Frais d'étude	15'000.-
- Divers et imprévus 2%	16'500.-

TOTAL Frs	840'000.-
-----------	-----------

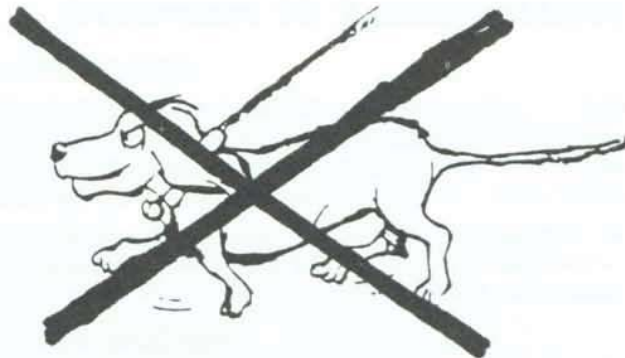


Par ailleurs, il a été procédé à la **fermeture intégrale des préaux**.

A la suite de ces travaux et s'agissant d'un lieu privilégié pour les ébats des enfants, la commune a décidé, **comme pour les préaux du groupe scolaire du Lignon, D'INTERDIRE L'ACCÈS DES CHIENS MÊME TENUS EN LAISSE.**

Cette prescription est rendue nécessaire pour assurer un minimum d'hygiène et de propreté sur un emplacement de jeux fréquenté par les enfants.

Le montant ci-dessus a notamment été consacré à la pose de 750 tonnes d'enrobé bitumineux, à 45 m³ de béton armé destiné à la construction d'un mur en bordure du chemin de Grandchamp, à la pose de 900 ml de bordures, de 2 fontaines et d'une vingtaine de bancs. 420 m² de peinture extérieure ont été exécutés sur les murs de soutènement existants qui ont été munis d'un revêtement spécial antigraffiti. Par ailleurs, 2'210 m² de gazon ont été remis à neuf et partiellement plantés.



★ **RAPPEL** ★

**ACCÈS DES CHIENS,
MÊME TENUS EN LAISSE, INTERDIT!**

RENOUVELLEMENT PARC DES VÉHICULES DES POMPIERS

Si la motorisation peut paraître excessive à Genève, pour les sapeurs-pompiers, elle est un élément déterminant dans la rapidité d'intervention.

C'est en 1976 que le corps des sapeurs-pompiers de Vernier fut doté de ses trois premiers véhicules (jeep Willy's) achetés d'occasion à l'armée et mis en circulation pour la première fois en 1955. Après de loyaux services ils furent «rebutés» pour deux unités en 1983 et remplacés la même année par trois petits fourgons de première intervention, à double cabine.

En 1978 un nouveau véhicule de 1ère intervention était acquis, puis, en 1987, la dernière jeep était déclassée et remplacée par un Puch Mercedes de 3000 cm³, 88 CV, boîte automatique, tout terrain.

Les petits véhicules à double cabine ne sont pas équipés de la boîte à vitesse tout terrain (uniquement blocage du différen-

tiel) en raison de l'excellent état du réseau routier. En revanche, le nouveau véhicule Puch est doté de la traction tout terrain pour le remorquage de lourdes charges en bordure du Rhône notamment (plan Carbur).

Si la couleur jaune a été choisie pour habiller la carrosserie – tout comme celle des trois précédents fourgons – c'est uniquement pour des raisons de sécurité routière. En effet, le degré de perceptibilité du jaune est de 75% contre 38% seulement pour le rouge pompier traditionnel! Lequel n'a rien d'officiel. Relevons que Zurich a également adopté cette couleur déjà bien répandue dans l'Europe du nord.

Coût du véhicule présenté: Fr. 52'000.–.

Parc des véhicules du corps: huit, dont trois lourds (tonne-pompe, poudre et pourvoyeur)



PRÉAU D'ÉCOLE ET PROPRETÉ

Malgré les multiples rappels et recommandations, nous devons malheureusement constater que de trop nombreux propriétaires de chiens utilisaient les préaux et leurs accès, les promenades publiques, comme toilettes pour leurs animaux.

Afin de respecter un minimum d'hygiène et de propreté sur les emplacements fréquentés par les enfants, l'administration municipale a entrepris la

Dans le cadre de ces travaux, un concours de dessin a été lancé parmi les élèves de cette école sur le thème du rappel à chacun de respecter les lieux réservés pour les ébats des enfants.

Les trois meilleurs travaux ont été récompensés et le premier prix a été utilisé comme motif pour les panneaux de prescription.

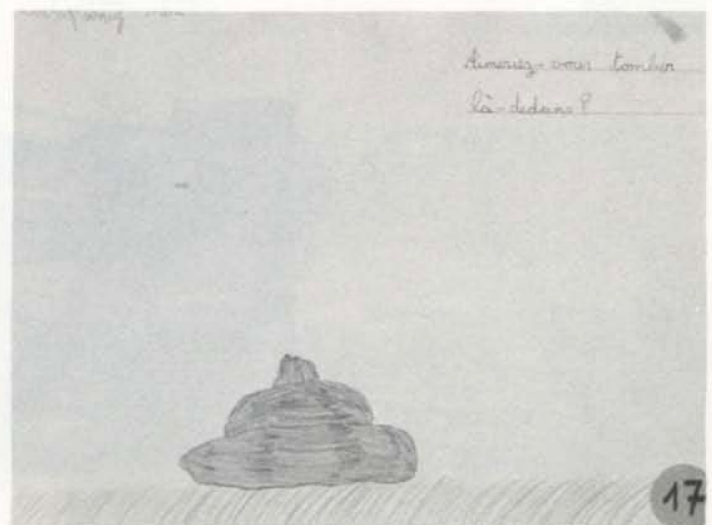
FERMETURE D'UNE PARTIE DU PRÉAU DE L'ÉCOLE D'AVANCHET-JURA



1er prix: travail de l'ensemble des élèves (5-6 ans) de la classe de Mme Catherine HUTTEMEISTER.



Christophe Locatelli (6^e primaire)



Andrea Kronig (5^e primaire)

ACTIVITÉS SOCIALES

HOMMAGE AUX AÎNÉS

Ont fêté leurs 90 ans:

- Madame Jeanne COURVOISIER, pension «Les Rives du Rhône», le 9 juin 1987
- Madame Ida JEANMONOD, Avenue de Crozet 26, le 17 juillet
- Monsieur Louis BOSS, Rue du Grand-Bay 16, le 22 juillet
- Madame Olga BOUVIER, Maison de Loëx, le 4 septembre
- Madame Marguerite BOSSON, Avenue du Lignon 62, le 4 septembre
- Madame Marie BRUNET, pension «Les Sapins», le 8 septembre
- Monsieur Samuel FELIX, Chemin de l'Esplanade 6, le 12 septembre
- Madame Marie BORTER, Avenue du Lignon 68, le 14 septembre
- Mademoiselle Marianne FALKENSTEIN, Avenue du Lignon 50, le 16 septembre
- Madame Emma GENOUD, Avenue du Lignon 62, le 22 septembre
- Madame Flora WUTHRICH, Avenue du Lignon 74, le 30 septembre.

Relevons, dans le cadre de cette rubrique, que les Autorités de Vernier fleurissent également tous les habitants qui fêtent 80 à 85 ans, ainsi, par exemple, Monsieur André SERMOUD, ancien conseiller municipal, actuel Président de l'Association des fonctionnaires fédéraux retraités de Genève.

Signalons particulièrement, dans cette période de juin à septembre 87, les 95 ans de Monsieur Jacob HABERLIN, Avenue de Crozet 38, le 15 août.

Anniversaires de mariage:

Le Conseil administratif a tenu à honorer de sa présence les 50 ans de mariage de:

- Monsieur et Madame Pierre et Simone PITTARD-BRON, ancien Conseiller administratif et Maire de Vernier, le 4 mars 1987, domicile: Chemin Champs-Prévoist 6 à Vernier;
- Monsieur et Madame William et Julia ECOFFEY-DUCRET, le 2 juin 1987, domicile: Chemin de l'Etang 68 à Châtelaine;
- Monsieur et Madame Jean et Alberte PETITE-BAUDET, le 14 septembre 1987, domicile: Route du Nant d'Avril 17 à Vernier;
- Monsieur et Madame Jean et Odette KURT-CUVIT, le 18 septembre 1987, domicile: Chemin des Sellières 33 à Aïre;
- Monsieur et Madame Louis et Elisabeth MAULINI-MORGENEGG, le 1er octobre 1987, domicile: Route de Vernier 201 à Vernier.

SORTIE A FRANGY

D'entente avec les organisateurs du Centre aéré, le Service social de la commune avait projeté cet été, pour les Clubs d'aînés, deux sorties au Centre aéré de Frangy. Le ciel en a décidé autrement puisqu'il a fallu annuler la première sortie de juillet à cause de la pluie.

Mais c'était reculer pour mieux sauter! En effet, la journée du 4 août, date de la seconde sortie, fut une réussite complète.

Une cinquantaine d'aînés reçurent des enfants un accueil aussi chaleureux que coloré. L'apéritif au soleil, entre guitare et accordéon, avait un air de fête. Le repas fut dans le même ton, bien préparé et servi par l'équipe d'animation du Centre aéré. Ce sont les enfants qui avaient préparé de leurs mains les gâteaux du dessert: à choix, vanille ou chocolat...!

Le temps, la qualité de l'accueil des animateurs et des enfants, la bonne humeur des aînés ont transformé une simple «sortie» en une journée chaleureuse.

BÉNÉVOLAT, suite...

Dans le dernier «Informations Vernier» de juin 1987, un long article traitait du bénévolat, retraçant particulièrement la rencontre qui s'est tenue sur ce thème à l'école d'Avanchet-Salève le 21 mai.

Par souci de vérité, je tiens à apporter deux correctifs:

1. Quelques lignes ont été omises à l'impression, ce qui faussait la compréhension exacte du texte. En effet, en parlant des intervenants, de Mme SASSON d'abord, puis de Mme FEDER, l'article aurait dû continuer ainsi:

«Mme Doris RIVA, du Centre social du Lignon géré par l'Hospice Général mettait l'accent sur la disponibilité de ses services pour faciliter les prises de contact et réaliser les vœux de chacun.

De la discussion générale, puis particulière par tables, qui suivit, il convient notamment de retenir les éléments ci-après:

1. **Diversité du bénévolat:** On ne saurait par exemple négliger...».

2. C'est Monsieur Pierre PITTARD, ancien maire de la commune de Vernier, qui avait bien voulu rédiger l'article en question sur le bénévolat. Il eût été normal que son nom paraisse en signature. Je voulais aussi combler cette lacune.

Je profite du rappel de l'article de Monsieur PITTARD pour donner une information sur les suites de cette rencontre du 21 mai au sujet du bénévolat.

L'intention des organisateurs était de rassembler, peu de temps après la réunion globale du 21 mai, les personnes qui s'y étaient inscrites comme disponibles pour une tâche bénévole.

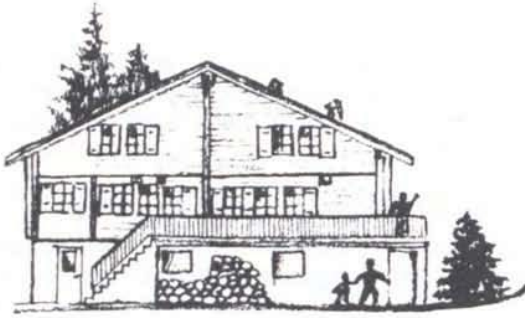
Cette rencontre, qui n'a pu se faire en juin, a été prévue à la reprise de septembre. Son objectif: proposer aux bénévoles (elles étaient au nombre de quatre) des situations précises qui demandent une aide. Pour le moment, deux prises en charge ont débuté auprès de personnes âgées: l'une pour une course hebdomadaire accompagnée, au centre commercial le plus proche; l'autre pour une visite et une petite sortie autour de l'immeuble.

D'autres contacts sont en cours pour les deux autres bénévoles disponibles.

Le Groupement genevois de coordination des bénévoles, avec sa présidente, Madame Sarah SASSON, est prêt à offrir à ces bénévoles des occasions d'échanges avec d'autres bénévoles de la Ville de Genève ou des quartiers voisins. En effet, il est de première importance que les personnes qui ont pris en charge une activité bénévole, aient un lieu où apporter leurs expériences, leurs craintes, leurs échecs et leurs joies.

Ce premier noyau de bénévoles est encourageant. Il faudrait maintenant engager un temps de prospection pour connaître d'autres situations qui demandent une aide bénévole et, en parallèle, étoffer le groupe de personnes disponibles. Pour le moment, les possibilités du Service social de la commune ne permettent pas de poursuivre sur cette lancée. Nous nous réjouissons cependant que cette initiative ait pu déjà offrir concrètement des actions toutes simples de solidarité.

Le responsable du Service social communal:
Denis VOLERY



CAMP DE SKI

A PLANACHAUX S/CHAMPÉRY 1988

Le service des sports organise un camp de ski au chalet d'En-Haut.

du lundi 22 février 1988

au samedi 27 février 1988

Ce camp est destiné aux enfants de la commune, **bons skieurs**, âgés de 10 à 13 ans. L'encadrement est assuré par une équipe de cinq personnes qualifiées comprenant un maître de sport diplômé.

Le nombre de places est limité. Inscriptions selon l'ordre d'arrivée.

Prix: Fr. 210.– tout compris.

Les risques sont couverts par l'assurance obligatoire individuelle.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au service des sports, tél. 96 62 96, le matin, à la piscine du Lignon.



ASSOCIATION DE VACANCES VERNIER BOIS-GENTIL

L'Association de vacances Vernier Bois-Gentil organise, à nouveau cette année, pendant les vacances de Noël, un camp de neige (luge et ski) réservé à des enfants de 7 à 12 ans dont vous trouverez ci-dessous tous les renseignements :

Date: du 2 au 9 janvier 1988

Lieu: Planachaux sur Champéry. Chalet d'En Haut.

Prix: Skieurs: Frs 400.– (transport, logement, nourriture, abonnement activités compris)

Non skieurs: Frs 330.–

Réduction: de 8% pour enfants de la même famille
de 10% pour 3 enfants de la même famille.

Délai

d'inscription: 15 décembre 1987

Attention places limitées (22).

Inscription ou renseignement: Mairie de Vernier, tél. 41 00 00 (heures de bureau)



ECOLE DE SKI ALPIN 1988

Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans (débutant, moyen, avancé) organisés par le Service des sports avec la collaboration technique des moniteurs qualifiés.

Deux périodes à choix:

1ère période du 7 janvier au 4 février 1988

2ème période du 11 février au 17 mars 1988

Prix par période: Fr. 195.–

Sont inclus dans le prix:

- tous les transports en car
- les leçons de ski
- le pique-nique et boissons chaudes
- l'accompagnement et la surveillance des élèves durant toute la journée
- encadrement sanitaire en cas de besoin
- remontées mécaniques pour les 5 jeudis.



ECOLE DE SKI ALPIN 1987 – 10ème anniversaire

Les jeudis de ski ont remporté un grand succès en 1987, année du 10ème anniversaire de l'Ecole de ski.

A cette occasion, un concours avait été organisé. Ont remporté le **premier prix offert par la Commune de Vernier**, les enfants suivants:

1ère période:

- classe 1: LOCHER Larissa
- classe 2: GINDRAT François
- classe 3: ROTH Fabrice
- classe 4: NGUYEN Alexandre
- classe 5: ROZEBOOM Ewoud
- classe 6: DEMIERRE Laurent

2ème période:

- classe 1: SPADAZZI Raphaël
- classe 2: CANTIELLO Angelo
- classe 3: ALDER Steve
- classe 4: SINGH Smaran
- classe 5: MAURER Nepper
- classe 6: DEMIERRE Laurent

La Commune et l'Ecole de ski ont offert aux parents, une journée «anniversaire». Ils ont donc rejoint leurs enfants aux Carroz (France) et ont pu les voir skier avec leurs moniteurs qualifiés.

Cette manifestation a rencontré un franc succès.

Des photos ont été prises lors de la remise des prix. Celles-ci sont à disposition au Service des sports, 30, rte du Bois-des-Frères, 1219 Le Lignon.



BASSINS DE NATATION



La piscine municipale du Lignon ayant fermé ses portes pour la saison hivernale, le service des sports rappelle à tous les adeptes de la natation que les bassins de natation des Ranches (Vernier) et Avanchet-Jura sont ouverts au public, **jusqu'au 7 mai 1987**, selon les horaires suivants:

BASSIN DES RANCHES (16 × 8 m)

Jeudi

13h34 à 15h45	fond à 0,80 m.	enfants de 6 à 15 ans
15h45 à 17h45	fond à 2 m.	enfants et adultes
17h45 à 18h45	fond à 2 m.	adultes
18h45 à 19h45	fond à 1,25 m.	adultes

BASSIN DES AVANCHETS (16 × 8 m)

mercredi

19h45 à 20h45	fond à 2 m.	adultes
---------------	-------------	---------

jeudi

13h00 à 14h00	fond à 0,80 m.	enfants de 6 à 15 ans
14h00 à 15h00	fond à 1,25 m.	enfant et adultes
15h00 à 16h00	fond à 2 m.	enfants et adultes

dimanche

08h45 à 09h45	fond à 1,25 m.	enfant et adultes
09h45 à 11h45	fond à 2 m.	enfants et adultes

FOND à 2 m. SEULEMENT POUR LES PERSONNES SACHANT NAGER.

Prix de l'entrée pour 1 heure:

Enfants de 6 à 15 ans **Fr. 0,50**

Adultes Fr. 2.-

Renseignements: secrétariat du service des sports,
tél. **96 62 96** le matin.



ECOLE D'ACCORDÉON: L'AVENIR DE CHÂTELAINE

Reprise des COURS et RÉPÉTITIONS, début septembre
Renseignements et inscriptions, tous les mercredis à
L'ECOLE DE CHÂTELAINE (salle sous-sol) ou par téléphone
No 98 27 38 ou 98 14 39.

ENSEIGNEMENT: Solfège, méthode conservatoire
Accordéon, Musette et Folklorique
Accordéon, Jazz et Classique
Accordéon, Basses et barythons
ou de Concert.

Professeurs diplômés de l'ASPA et de l'ARPA.
Leçons: privées, en groupe, et en Orchestre.

Salles à disposition: Châtelaine – Vernier – Avanchet –
Meyrin – Grand-Saconnex.



Basse-cour Vernier et environs

A l'occasion de ses cinq années d'existence, la «Basse-cour de Vernier et Environs» a le plaisir de vous annoncer qu'elle organisera une exposition régionale d'aviculture – cuniculture et colombophilie

LES 21 ET 22 NOVEMBRE 1987

dans les locaux du Centre de voirie de la Ville de Vernier, 14,
rte de Montfleury. Ouverture de 9h00 à 18h00.

Nous vous invitons à venir nombreux découvrir la grande diversité d'animaux exposés à cette occasion. Nos éleveurs se feront une joie de vous accueillir et de satisfaire votre curiosité concernant leurs protégés.

Pour tout renseignement téléphoner à Jacques Mermillod au
41.39.67 entre 12h30 et 13h.

* * *



LA MACAV

48, rue du Village – Vernier

Expositions

saison 1987-1988

du 7 au 28 novembre 1987

«L'ENFANT ET SON MONDE»

YVETTE CHRISTINAT
DORLI DEISS
GISÈLE ZURLINDEN

du 3 au 23 décembre 1987

MARLÈNE KREBS
TEXTILES

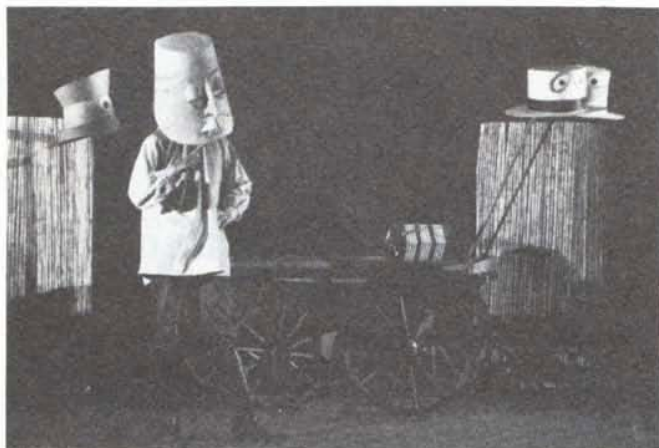
ULRICH BRAEGGER
JOUETS EN BOIS

du 16 janvier au 13 février 1988

ROSE-MARIE DEVITTORI
DENTELLES ANCIENNES
(COUSSINS, LITS DE POUPÉES, ETC.)

WILLY SUTTER
HUILES RÉGION VERNIER-GENÈVE

MINI-FESTIVAL POUR MINI-PUBLIC



Mercredi 18 novembre 1987 à 17.00 h.
Aula de l'école des Ranches à Vernier
GLOBULE Marionnettes présente

«LE PETIT CHAPEAU ROND ROUGE»

★ ★ ★

TEATRO INGENUO CLOWNS présente le spectacle

«RIDI PAGLIACCIO»

Judi 19 novembre 1987 à 14.00 h.
Salle de réunions d'Avanchet-Salève

Judi 19 novembre 1987 à 17.30 h.
Salle des Fêtes du Lignon – Le Lignon



Deux superbes spectacles de clowns
destinés tout particulièrement aux enfants.

Prix des places: Fr. 5.–

Location: Service culturel de la Mairie de Vernier



Samedi 21 novembre 1987 à 20.00 h.
Salle de réunions d'Avanchet-Salève

GRUPPO CANZONI E COSTUMI TICINESI DI BELLINZONA

des chants et des danses folkloriques tessinoises
accompagnées par la BANDELLA DI TREMONA

Prix des places: Fr. 12.– / Fr. 8.– A.V.S., étudiants et enfants

Location: Service culturel de la Mairie de Vernier

★ ★ ★

Vendredi 4 décembre 1987
à 20.30 h.

Eglise SAINT-PIE X
(Carrefour du Bouchet)



LE CHŒUR DE L'INSTITUT SAINT-SERGE DE PARIS

présente
UN CONCERT DE CHANTS LITURGIQUES
ORTHODOXES RUSSES

Le chant liturgique de l'Eglise orthodoxe russe, bien que toujours a capella, sans accompagnement instrumental, est différent dans les monastères et dans les cathédrales et paroisses. Le chant monastique suit la tradition. Il n'en est pas pour autant figé et est, en quelque sorte un langage liturgique qui exprime la foi. Ce chant traditionnel s'est développé sur la base des mélodies et des modes anciens, selon le genre «znamenny» (neumatique que l'on trouve déjà dans les manuscrits du XIe siècle), le genre de Kiev et les genres dits «grec» et «bulgare», qui n'ont de commun que le nom avec le chant des Eglises grecque et bulgare actuelles. A l'unisson initial ont succédé des arrangements pour quatre voix.

La chorale de l'Institut de théologie orthodoxe Saint-Serge à Paris demeure dans cette tradition, rétablie, dès la fondation de celui-ci en 1925, par Michel Ossorguine (1887-1950). Excellent musicologue, il s'en était imprégné dans sa jeunesse en Russie. Un demi siècle d'expérience dans la fidélité à la tradition ont permis à la chorale Saint-Serge d'acquérir un style d'interprétation qui lui est propre.

Prix des places: Fr. 12.–
Fr. 8.– A.V.S., étudiants et enfants

Location: Service culturel de la Mairie de Vernier